

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT CINQ****Le 16 octobre 2025 à 19h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 9 octobre 2025

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie (arrivé à 19h50), Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc (arrivé à 19h10), M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, M. DESCAVE Guillaume, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, Mme VAGINAY Hélène, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. AUBRET Alain.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M. MATRAY Jean-Luc, Mme BOURNEZ Christine à M. FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme VAGINAY Hélène à M. VALORGE René, Mme CALLSEN Marie-Christine à M. CHENAUD Fabrice.

Election d'un secrétaire de séance : Mme Colette LEBEAU (Maizilly).

N°2025/N°180**OBJET : CENTRE AQUATIQUE - AVENANT 1 AU LOT N° 20 « VRD »**

Monsieur le Président rappelle que la collectivité a conclu un marché de travaux relatif à la construction d'une piscine intercommunale, notifié le 3 juillet 2023, divisé en 20 lots pour un montant global de 9 097 564.45 € HT.

Le lot n°20 « VRD » et a été attribué à la société CHAVANY TRAVAUX PUBLICS, pour un montant initial :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 613 020.15 €

Montant TTC : 735 624.18 €

Sans atteindre la qualité de l'ouvrage, des modifications sont apportées en vue d'améliorer ses fonctionnalités, d'ajuster les prestations aux nécessités et d'être en concordance avec les besoins. C'est ainsi que des demandes de prestations complémentaires sont confiées au titulaire et que certaines ont été supprimées.

Il a été demandé au titulaire de supprimer des interventions au niveau des réseaux liés au dévoiement du réseau d'Alimentation en Eau Potable (AEP). Des prestations sont ajoutées et supprimées pour ce qui concerne le terrassement des abords extérieurs et les réseaux liés au génie civil, aux eaux pluviales, au bassin de rétention, aux eaux usées et à l'eau potable.

Par ailleurs, le titulaire s'est vu confier des interventions complémentaires sur les réseaux liés à la Basse Tension ENEDIS (Génie civil) et au courant faible. Enfin, il lui a été demandé la mise en place d'une longrine béton pour l'isolement du mur mitoyen, d'une pompe de remplissage de la piscine et l'aménagement de l'entrée des élèves (côté du parking Eningen).

Ainsi, l'ensemble de ces modifications entraîne les conséquences suivantes sur le montant des prestations :

- Remaniement des prestations et optimisation des travaux de terrassement et VRD

Travaux marchés de 205 990.31 € HT remplacés par des travaux réels de 97 122.48 € HT
Soit à une moins-value de 108 867.83 € HT

- Travaux supplémentaires nécessaires liés à la mise en place du nouveau transfo ENEDIS surélevé
Au niveau de la mise en place d'une longrine béton pour isolement du mur mitoyen du voisin vers l'accès public depuis parking : Plus-value de 4 920.00 € HT
- Travaux demandés dans le cadre de la mise en route du remplissage des bassins faute de courant définitif : Plus-value de 495.00 € HT
- Demandes complémentaires de la maîtrise d'ouvrage
Aménagement de surface au-delà de la clôture côté place Eningen : Plus-value de 9 988.65 € HT

Soit au total une moins-value de 93 464.18 € HT.

Considérant l'article R2194-8 du code de la commande publique : « Le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent dans l'avis annexé au présent code et à 10 % du montant du marché initial pour les marchés de services et de fournitures ou à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R. 2194-7 sont remplies. »

Le présent avenant est conforme aux dispositions réglementaires précitées en ce sens que les modifications prévues représentent une diminution de 15.25% au regard du montant initial du marché.

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Montant de l'avenant :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : - 93 464.18 €

Montant TTC : - 112 157.02 €

% d'écart introduit par l'avenant : -15.25% au regard du montant initial du marché

Nouveau montant du marché public :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 519 555.97 €

Montant TTC : 623 467.16 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- valide l'avenant n°1 du marché de construction d'une piscine intercommunale – lot n°20 « VRD », relatif à la modification non substantielle des prestations entraînant une moins-value de 93 464.18 €,
- autorise M. le Président à signer ledit document ainsi que tous les autres documents afférents,
- dit que la dépense est inscrite au budget d'investissement de la Piscine nouvelle

La Secrétaire de séance
Représentante de la commune de Maizilly
Mme Colette LEBEAU

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20251016-DELIB2025-180-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2025
Publication : 21/10/2025

